Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260409-2026_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (14) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, PRIGENT Yves, LORGERE Noëlle, THORAVAL Géraldine, HAMELIN-PAILLARD Laëtitia, CHERITEL Morgane, DANIEL Aurélie, YAUDET Justin, BENECH Thomas, MONFORT Alain-Yves.

Procuration (1) : MINTER Denis à DELET Jean-Hubert

A été nommée secrétaire de séance : Mme PRIGENT CADIOU Sophie

Objet de la Délibération

2026.18

BUDGET COMMUNAL. FONDS DE CONCOURS PARC ROULANT SDIS 22 - FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2025 la commune a été sollicitée pour participer au fonds de concours afin de financer le parc roulant du SDIS 22.
Cette dépense imputée au compte 20415331 doit être amortie.
Il y a lieu par conséquent de définir la durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
↳ **fixe la durée d'amortissement ainsi :**

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Fonds de concours parc roulant du SDIS 22 N° inventaire 17 SEGC	**1725 €**	**5 ans**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

MAIRIE DE TREGLAMUS * 22 - Côtes d'Armor *

Le Maire,

Le secrétaire de séance